MICHÈLE SELLIER

La mairie dans le cursus politique

Apprécier la place que tient un mandat municipal dans un cursus politique prend toute sa signification dans le contexte politique français. Dans les autres pays européens et aux Etats-Unis, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en France en raison ici ou là d'un statut plus ou moins fonctionnarisé du maire, d'un exercice souvent collégial de la fonction et surtout d'une pratique quasi générale de non-cumul des mandats (1).

Ainsi, aux Etats-Unis, on n'attend pas d'un élu local qu'il détienne d'autres mandats électifs ; il est plutôt perçu comme un homme dévoué qui rend temporairement un service à la société plutôt que comme un « professionnel à vie » de la politique (2).

En Grande-Bretagne, il faut distinguer le cursus des travaillistes de celui des conservateurs ; alors que les députés conservateurs accèdent dans la majorité des cas directement au Palais de Westminster, les députés travaillistes, en revanche, acquièrent souvent d'abord une expérience dans l'administration locale avant d'être élus à la chambre des communes (3).

En Italie, les députés se recrutent rarement parmi les maires ; de plus les maires de villes de plus de 30 000 habitants ne peuvent pas cumuler leur mandat avec celui de parlementaire, et pour un maire de grande ville italienne il peut même être plus presti-

(1) Selon les pays, la règle de non-cumul des mandats est inscrite dans des textes ou résulte le plus souvent de la tradition ; ainsi aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne, l'abandon du mandat détenu à l'acquisition d'une nouvelle charge électorale repose sur une pratique coutumière, tandis qu'en Italie, la législation pose l'incompatibilité entre la fonction de parlementaire et celle de maire d'une ville de plus de 30 000 habitants.

(2) J. BECQUART-LECLERCQ, Local political recruitment in France and the United States : a study of mayors, in *European Journal of Political Research*, *8*, 1980, p. 417.

(3) MATTEI DOGAN, Les filières de la carrière politique en France, in *Revue française de Sociologie*, VIII, 1967, p. 481.

gieux de demeurer maire de sa ville plutôt que d'accepter un portefeuille ministériel à Rome.

En France, notre traditionelle pratique de cumul des mandats a induit de véritables carrières d'hommes politiques et a fait de ceux-ci dans une large mesure des professionnels.

Tenter d'évaluer la place qu'occupe la mairie dans leur stratégie de carrière devrait conduire à distinguer les villes selon leur taille (— de 3 500 habitants, — de 30 000 habitants, + de 100 000 habitants) leur situation administrative (chefs-lieux de département, de canton), leur poids économique , les régions, etc. De fait la catégorie « mairie » n'existe pas, et pourtant les hommes politiques français semblent rechercher ce mandat pour lui-même, quelle que soit l'importance de la commune. La symbolique institutionnelle est ici très forte et largement le fruit dc notre histoire. Et cette symbolique est encore renforcée de nos jours par la transformation de la pratique institutionnelle communale (4) ; en effet, en raison de l'urbanisation et de l'industrialisation accélérées des dernières décennies, les maires se sont sentis investis d'une mission nouvelle : « assurer le bien-être collectif de leurs concitoyens » ; cette tâche leur était certes déjà impartie, mais c'est sous la Ve République qu'ils ont pris largement conscience de toutes leurs possibilités d'intervention dans tous les domaines de la vie sociale et ils assument aujourd'hui des responsabilités nouvelles et souvent considérables vis-à-vis de leurs électeurs (5).

L'attrait nouveau qu'exerce le mandat de maire se mesure aisément : le clivage est en effet très net entre la IVe et la Ve République ; ainsi le député désireux de faire carrière, sous la IIIe comme sous la IVe République, commençait toujours par exercer une fonction élective à l'échelon local, mais l'élection au Conseil général paraissait alors le point de passage habituel vers le Parlement. Sous la IVe République, l'écart entre députés maires et députés conseillers généraux tend à diminuer puis à partir de 1958 la tendance s'est renversée et le mandat de maire est désormais plutôt plus recherché que celui de conseiller général (6).

(4) M.-F. SOUCHON, *Le maire, élu local dans une société en changement*, Ed. Cujas, 1968.

(5) B. JOBERT et M. SELLIER, Les Grandes Villes : autonomie locale et innovation politique, in *Revue française de Science politique*, *28*, n° 2, avril 1977.

(6) Cf. les chiffres par J.-C. MASCLET, *Un Député pour quoi faire ?*, PUF, Droit d'Aujourd'hui, 1982, p. 106.

	1919	1956	1958
Députés maires	27,5 %	27,02 %	49,24 %
Députés conseillers généraux	40 –	36,39 –	44,75 –

L'adoption, en 1965, d'un nouveau mode de scrutin de type présidentiel pour les villes de plus de 30 000 habitants peut également être un facteur explicatif du poids accru du maire dans sa ville ; désormais le maire préside un conseil municipal homogène politiquement et élu sur son nom.

Si le mandat de maire en lui-même s'est beaucoup transformé depuis 1958, la recherche des mandats et les stratégies de carrière qui en résultent se sont trouvées affectées par le changement de régime intervenu en 1958 ; ce changement introduisant dans nos institutions parlementaires des pratiques de plus en plus présidentielles a largement contribué, en effet, à renouveler le personnel politique et au *cursus honorum* classique des hommes politiques qui faisaient un stage dans les fonctions locales avant de « monter » à Paris, s'est ajouté à partir de 1958 un nouveau *cursus honorum* inverse des hauts fonctionnaires ministres tendant à « descendre » à la périphérie rechercher des mandats locaux (7). La « République des bons élèves » (8) issus des grandes écoles, plus particulièrement de l'ENA, rejette désormais les professionnels de la politique vus comme défenseurs des intérêts locaux et suppôts d'un régime parlementaire dépassé (9).

Dans les deux types de cursus politique on aboutit à une imbrication des mandats locaux et des mandats nationaux traditionnelle dans notre système politico-administratif, et cette imbrication est à la fois le produit et le garant de la permanence du modèle centralisé français (10). La stratégie des notables locaux acquérant des mandats nationaux pour mieux asseoir leur pouvoir local, de même que celle des députés recherchant des mandats locaux pour mieux conserver leur siège à l'Assemblée a déjà été bien étudiée (11). Après l'arrivée d'un personnel politique de gauche au pouvoir et plus particulièrement au moment où commence timidement à entrer en application la loi sur la décentralisation (12) (loi dont on est loin de mesurer

(7) P. BIRNBAUM, *Les Sommets de l'Etat*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 78.

(8) P. ANTONI et J. D. ANTONI, *Les Ministres de la Ve République*, Paris, PUF, 1976.

(9) P. BIRNBAUM, Modernisation du système politique ou transformation de la classe dirigeante, in *Pouvoirs*, nº 4, 1978, p. 52 ; E. SULEIMAN, *Les Hauts Fonctionnaires et la politique*, Paris, Le Seuil, 1976, chap. 6.

(10) P. GRÉMION, *Le Pouvoir périphérique*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 480.

(11) J.-F. MÉDARD, La Recherche du Cumul des Mandats par les Candidats aux Elections législatives sous la Ve République, in *Les facteurs locaux de la vie politique nationale*, Paris, Pédone, 1972, p. 137-160 ; M. REYDELLET, Le Cumul des mandats, in *Revue de Droit public et de la Science politique*, *3*, 1979, p. 719 ; J.-C. MASCLET, *op. cit.*, p. 103-121.

(12) L'adoption du projet de loi sur les compétences des communes, des départements et des régions est reportée à la session de printemps 1983.

encore tous les effets) on peut s'interroger sur la place qu'occupe précisément le mandat de maire dans la carrière du personnel politique français selon le cursus politique qu'il a emprunté et apprécier également s'il en résulte un rapport différent à la fonction.

I. — LA MAIRIE : ABOUTISSEMENT DU « CURSUS DESCENDANT » NOUVEAU

En confiant au chef de l'Etat désormais élu au suffrage universel le soin de désigner le gouvernement et en édictant l'incompatibilité des fonctions ministérielles et des fonctions parlementaires, le passage par la haute fonction publique et non plus l'apprentissage de la gestion locale est devenu la filière dominante de sélection de l'élite gouvernementale (13).

Ainsi le gouvernement Debré du 8 janvier 1959 comprenait 8 hauts fonctionnaires et 3 hommes politiques non parlementaires sur 27 ministres, soit 37 % de non-parlementaires ; par la suite ce pourcentage a considérablement varié au sein des gouvernements successifs de la Ve République (14) ; dans le gouvernement Mauroy de juin 1981 ce chiffre est de 23 %, soit un pourcentage non négligeable et sensiblement égal au pourcentage moyen de non-parlementaires des gouvernements du général de Gaulle (23,5 %) (15).

Au sein des gouvernements du général, seuls 12,6 % des ministres ont commencé leur carrière par l'exercice d'un mandat local, les cabinets ministériels étant devenus le vivier au sein duquel les futurs ministres étaient sélectionnés (16). Dans le gouvernement Mauroy de juin 1981, 20 ministres sur 44 (45,4 %) ont d'abord assumé des responsabilités au niveau local (17).

L'étude des mandats détenus par les ministres, membres du gouvernement à la veille des élections municipales de 1959, 1965, 1971, 1977 et 1983, et celle de leurs candidatures à ces élections éclairent la progression de l'intérêt porté au mandat de maire par la classe

(13) V. Aubert et J.-L. Parodi, Le personnel politique français, in *Projet*, n° 147, juillet-août 1980, p. 795.

(14) Cf. chiffres cités par M. Reydellet, *op. cit.*, p. 719. Gouvernement Georges Pompidou, II, 1968 : 27,58 % ; Couve de Murville, 1968 : 3,2 % ; J. Chaban-Delmas, 1969 : 0 % ; P. Messmer, 1972 : 0 % ; J. Chirac, 1974 : 24,3 % ; R. Barre, III, 1978 : 26,3 % ; P. Mauroy, mai 1981 : 30 %.

(15) P. Antoni et J. D. Antoni, *op. cit.*, p. 35.

(16) P. Antoni et J. D. Antoni, *op. cit.*, p. 34.

(17) De plus 4 autres ministres sont d'anciens parlementaires battus, qui ont retrouvé un siège à l'Assemblée après avoir conquis un mandat local.

gouvernementale (18) ; ainsi si 3 ministres seulement sur 27 sont maires en 1959, soit 11 %, ce pourcentage passe à 54 % en 1977 et est encore de 48 % en 1981. L'augmentation très considérable du nombre des candidatures aux élections municipales (11 % en 1959 à 88 % en 1971) marque également l'attrait nouveau du mandat de maire pour les ministres ; en 1971, sur 36 ministres se présentant aux élections, 17 se présentent pour la première fois à la mairie, ils sont tous déjà parlementaires et ils parachèvent ainsi leur *cursus honorum* ; 11 d'entre eux seront élus. Pour 1983, on prête à une dizaine de ministres actuels l'intention de se présenter aux municipales pour la première fois tandis que les maires sortants seraient à nouveau candidats.

La recherche du mandat municipal a également été le fait de nos différents présidents de la République à l'exception du général de Gaulle. G. Pompidou, d'abord Premier ministre, devient maire de Cajarc en 1965, puis député en 1968 ; V. Giscard d'Estaing, maire de Chamalières en 1967 acquiert ainsi son dernier mandat après celui de député et de conseiller général ; quant à F. Mitterrand, il a été élu maire de Château-Chinon en 1955 alors qu'il était déjà député et ministre, il n'est devenu conseiller général qu'en 1959.

Quant aux parlementaires, ils partent eux aussi à la conquête

(18) *Membres du gouvernement*

	1959	1965	1971
Maires sortants	3 (11 %)	7 (26,9 %)	18 (43,9 %)
Candidats aux élect. municipales	3 (11 –)	16 (61,5 –)	36 (87,8 –)
Elus ou réélus maires	3 (11 –)	11 ([a]) (42,3 –)	28 ([b]) (68,3 –)
Conseillers généraux	7 (25 –)	10 (38,5 –)	27 (65,8 –)
Parlementaires	17 (63 –)	18 (69,3 –)	41 (100 –)

	1977	1982
Maires sortants	20 (54 %)	21 ([d]) (47,7 %)
Candidats aux élect. municipales	30 (81 –) ([c])	?
Elus ou réélus maires	23 (62,2 –)	?
Conseillers généraux	20 (54 –)	13 (29,5 –)
Parlementaires	24 (64,8 –)	34 (76,5 –)

(D'après le *Who's Who.*)

([a]) Plus 3 élus suppléants à Paris.

([b]) Sur 28 élus ou réélus, 12 sont maires d'une ville de + de 30 000 hab.

([c]) Tendance légèrement infléchie en raison de l'entrée de hauts fonctionnaires dans le gouvernement Barre.

([d]) Sur 21 ministres maires, 13 sont maires d'une ville de plus de 30 000 hab. (5 d'une ville de + de 100 000 hab.).

d'un mandat municipal s'ils ne l'ont pas déjà : c'est ainsi qu'en 1971, sont candidats aux élections municipales 379 députés sur 487 (233 sont députés maires sortants) et 191 sénateurs sur 283 (148 sont sénateurs maires sortants).

Au cours de la Ve République, on a enregistré des vagues successives de députés élus maires aux municipales suivantes et demeurant ensuite députés-maires (ainsi les députés élus en 1958, devenus maires en 1959). Ce phénomène de *cursus honorum* inversé qui se rencontre plutôt chez les députés de la tendance gaulliste a déjà été étudié (18). Il est également le fait des députés communistes qui accèdent directement à l'Assemblée nationale sans avoir pu obtenir d'autre mandat (19) ; élus députés, ils sont alors en meilleure position pour briguer à nouveau un mandat municipal (20).

En 1972, J.-F. Médard voyait dans ce *cursus honorum* inversé par rapport au cursus classique un signe de nationalisation de la vie politique et en même temps un signe de la localisation de la vie politique nationale ; le député a en effet besoin du mandat municipal pour consolider son assise électorale. Le mandat municipal peut également servir de substitut au parlementaire déçu par son mandat national. Le parlementaire qui n'est pas investi de responsabilités nationales trouve alors dans sa mairie des possibilités d'action et des satisfactions que son siège d'élu national ne lui procurait pas. Et pour les ministres, la Ve République ayant consacré l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire, le mandat de maire constitue une sorte d'assurance réélection voire une sécurité d'emploi.

Indépendamment de ces aspects, le mandat municipal apporte essentiellement aux hommes politiques de la Ve République qui appartiennent en majorité à la haute fonction publique et au corps enseignant (21) la légitimité démocratique qui leur manquait.

II. — LA MAIRIE : BASE DU « CURSUS ASCENDANT » CLASSIQUE

Malgré le poids des hauts fonctionnaires dans la classe politique française, les hommes politiques commençant leur carrière par un mandat municipal n'ont pas pour autant disparu. En effet les élus

(19) J.-F. MÉDARD, *op. cit.*, p. 158.

(20) R. CAYROL, J.-L. PARODI, C. YSMAL, *Le Député français*, FNSP, 1973, 159 p.

(21) F. de BAECQUE, J.-L. QUERMONNE *et al.*, *Administration et politique sous la Ve République*, Paris, FNSP, 1981, 368 p.

de gauche ont souvent eu besoin d'un mandat local pour faire l'apprentissage de la gestion, alors que les élus des formations de droite avaient dans leur majorité déjà acquis une expérience de gestionnaire dans leur vie professionnelle. Il manquait également aux candidats de gauche la notoriété dont jouissaient les notables de droite ; de plus, le mandat de maire apporte au candidat des ressources politiques, matérielles — et parfois même financières — qui facilitent considérablement son élection.

La mairie constitue de fait un tremplin, d'abord pour être désigné comme candidat à une élection nationale par son propre parti, ensuite pour être élu, et enfin pour favoriser toute réélection. Ces phénomènes ont déjà été largement démontrés et chiffrés (22).

Et les dernières élections législatives de juin 1981 n'ont fait que confirmer globalement les analyses précédentes ; ainsi à l'exception des deux formations radicales, les partis ont présenté en majorité des candidats qui exerçaient déjà au moins un mandat local (et principalement un mandat municipal. Cependant on peut noter d'une élection à l'autre des différences sensibles selon les formations politiques ; ainsi il semble que le RPR et l'UDF aient favorisé, chaque fois qu'il y a eu unité de candidature au sein de l'Union pour la Nouvelle majorité, le candidat bénéficiant d'une solide implantation locale (23), sans qu'il soit donc possible de conclure à une tendance à la décentralisation de ces formations politiques.

Parmi les députés qui forment la nouvelle majorité à l'assemblée, on dénombre 97 députés sortants socialistes réélus (dont 58 maires soit 60 %), 40 communistes réélus (dont 23 maires soit 57,5 %) et 10 MRG réélus (dont 7 ont une mairie) ; sur ces 88 députés-maires de gauche, 48 (54,5 %) sont maires d'une ville de plus de 30 000 habitants ; par ailleurs, pour 56 d'entre eux (64 %) le mandat de maire fut le premier mandat.

Chez les députés de gauche élus pour la première fois en 1981, on recense 2 maires sur 4 députés communistes, 3 maires sur 4 MRG et sur 170 socialistes, 69 maires et 53 autres élus municipaux. Cela représente un total de 74 maires (dont 14 maires de villes de plus de 30 000 habitants) sur 178 députés. Si l'on considère l'ensemble des

(22) J.-F. MÉDARD, *op. cit.*, p. 139-159 ; R. CAYROL, J.-L. PARODI et C. YSMAL, *op. cit.*, p. 107-154 ; M. REYDELLET, *op. cit.*, p. 693-768 ; J.-C. MASCLET, *op. cit.*, p. 103-120 ; G. FABRE-ROSANE et A. GUÈDE, Sociologie des candidats aux élections législatives de mars 1978, *Revue française de Science politique*, *28* (5), octobre 1978, p. 840-858.

(23) A. GUÈDE et S. A. ROZENBLUM, Les candidats aux élections législatives de 1978 à 1981, permanence et changement, in *Revue française de Science politique*, *31*, n° 5-6, oct.-déc. 1981, p. 990.

élus socialistes, communistes et radicaux de gauche de la nouvelle assemblée (24), un sur deux est député-maire (49,8 %) (25).

Au Palais du Luxembourg, le cumul des mandats de maires et de sénateurs est dans l'ordre des choses, le Sénat assurant, aux termes de la Constitution, la représentation des collectivités territoriales de la République ; de fait, 60 % des effectifs de la haute assemblée et 50 % seulement après les élections municipales de 1977, exerçaient la responsabilité de maire (26). Ce pourcentage est remonté à 56,7 % après le dernier renouvellement du Sénat de septembre 1980. Par ailleurs, sur 174 sénateurs maires, 126 sont maires de communes de moins de 9 000 habitants et 21 de villes de plus de 30 000 habitants.

Pour présenter le phénomène de cumul d'une autre manière, considérons les 39 villes de plus de 100 000 habitants en France en 1981 : sur ces 39 villes, seules 3 ont à leur tête un maire qui ne détient pas de mandat parlementaire et n'en a jamais brigué (à noter que ces 3 maires ont été élus en 1977) (27) ; sur les 36 autres, 25 ont suivi un cursus classique ascendant, occupant d'abord le fauteuil de maire.

Si la mairie est souvent utilisée comme tremplin dans la carrière des parlementaires, ce mandat a également été pris en considération lors de la composition des listes pour les élections européennes de juin 1979 ; ainsi la liste UFE, conduite par Simone Weil, comprenait, parmi les 9 premiers noms, ceux de 4 maires de villes de plus de 100 000 habitants dont Pierre Baudis, maire de Toulouse et Francisque Collomb, maire de Lyon, que le RPR aurait, lui aussi, tenté d'attirer sur sa liste (28). La liste socialiste plaçait Pierre Mauroy en seconde position et Gaston Defferre symboliquement en 81e position ; la liste communiste, pour sa part, comprenait 58 % d'élus municipaux ; quant à la liste DIFE, conduite par J. Chirac, elle privilégiait plutôt ses trois anciens premiers ministres, placés en tête de liste, que des maires de grandes villes.

Si l'on envisage maintenant l'ensemble des candidats à la présidence de la République depuis 1965 ayant obtenu un score supérieur à 5 % des électeurs inscrits, on constate qu'à l'exception du

(24) Chez les députés socialistes, des cursus différents selon la tendance à laquelle ils appartiennent peuvent être distingués, voir : David HANLEY, Les députés socialistes, in *Pouvoirs*, n° 20, 1982, p. 59.

(25) Sur 87 députés de gauche (PC, PS et MGR) de moins de 40 ans, 61 détiennent au moins un mandat local (municipal ou départemental).

(26) J. MASTIAS, *op. cit.*, p. 75.

(27) J. Sanguedolce, PC, à Saint-Etienne, R. Jarry, PC au Mans, et J. Monnier, PS à Angers.

(28) A. LAURENS, *Le Métier politique ou la Conquête du Pouvoir*, Paris, A. Moreau, 1980, p. 51.

général de Gaulle et de J. Duclos et G. Marchais, ces candidats détenaient toujours un mandat de maire ; on peut noter également qu'aucun des candidats maires d'une ville de plus de 10 000 habitants (29) n'est parvenu au second tour... sans qu'il faille nécessairement en tirer des conclusions.

Ainsi, du haut en bas de l'appareil d'Etat, on ne peut que souligner la proportion toujours importante (souvent supérieure à 50 %) de cumul du mandat de maire avec d'autres fonctions politiques (30).

III. — UN RAPPORT IDENTIQUE A LA FONCTION

A la veille du dépôt d'un projet de loi limitant le cumul des fonctions et des mandats électifs, on peut s'interroger sur le rapport qu'entretient la classe politique avec la fonction de maire ; pour certains, ce mandat fut le premier de leur carrière, leur première bataille électorale, menée parfois même dans la ville qui les a vus naître ; pour d'autres, ce mandat fut acquis au hasard d'une élection dans une ville où ils n'avaient jusqu'alors que peu d'attaches, parce qu'il leur fallait la consécration démocratique d'une élection au suffrage universel pour estomper leurs origines technocratiques ou partisanes.

Or il semble qu'avec le temps et quelle qu'ait été leur carrière, les hommes politiques manifestent le même attachement à leur fonction de maire. Certes le haut fonctionnaire, arrivé récemment dans sa municipalité peut faire preuve d'abord de quelque distance vis-à-vis de la population, mais il apparaît ensuite progressivement conquis par son mandat local.

Ainsi pour ne prendre qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, citons celui de J. Charbonnel, maire de Brive-la-Gaillarde ; J. Touchard disait de lui en 1969 que c'était un homme mal à l'aise dans la vie politique locale (31) ; or en 1982 il apparaît que cet ancien ministre a fait de la ville son fief et qu'il y est roi « en son royaume ».

A l'expérience, il apparaît aux hommes politiques et en particulier à ceux qui ont exercé ou qui exercent encore des responsabilités nationales que le mandat de maire procure des satisfactions qu'ils

(29) J. Lecanuet, G. Defferre, J. Chaban-Delmas, J. Royer, E. Muller et J. Chirac.

(30) Ainsi parmi les élus régionaux des 22 régions françaises siégeant en octobre 1981, on trouve 54 % de maires et 76,6 % d'élus municipaux.

(31) J. TOUCHARD, Les députés-maires, in *Les facteurs locaux de la vie politique nationale*, *op. cit.*, p. 94.

n'ont retrouvées à aucun autre niveau de l'appareil d'Etat ; ils ont là le sentiment de leur utilité ; ils détiennent le pouvoir réel de mener à bien des réalisations concrètes, visibles et tangibles, pouvoir qu'ils ont généralement tendance, quelles que soient les formations politiques, à détenir seuls et qu'ils répugnent à déléguer ; ils jouissent d'une popularité certaine (qui n'atteint quasiment jamais les adjoints et les autres élus municipaux) ; ils sont effectivement mêlés de près à la vie de leurs concitoyens dont ils célèbrent à l'occasion le mariage ; ils sont parmi les seuls hommes politiques dont l'homme de la rue puisse dire le nom.

Ils détenaient, du moins jusqu'aux dernières élections (32), le plus stable des mandats électifs et ils étaient pour la plupart assurés de leur réélection.

Indiscutablement, c'est le mandat qui leur tient le plus à cœur et quelles que soient les fonctions qu'ils occupent dans l'Etat, ils restent attachés à leur mairie ; peut-on dire que P. Mauroy ne demeure pas en même temps maire de Lille, et que G. Defferre oublie la ville de Marseille ? Et même lorsque Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand furent élus à la magistrature suprême, ils n'en conservèrent pas moins l'un son mandat de conseiller municipal de Chamalières jusqu'en 1977, l'autre son mandat de conseiller municipal de Château-Chinon depuis 1981.

Cependant en cas de limitation du cumul des mandats, que va-t-il advenir du mandat municipal ? La hiérarchie entre mandats locaux et nationaux est avant tout subjective et si à première vue on peut penser que les mandats locaux seront abandonnés au profit des mandats nationaux, il n'est pas impossible dans le système politico-administratif décentralisé futur, qu'un maire puisse renoncer à un mandat parlementaire pour se consacrer à des fonctions locales dotées de pouvoirs et de responsabilités considérablement élargis.

Marcel Debarge, auteur d'un rapport au Premier ministre sur la limitation du cumul des mandats, constate aux termes de nombreuses consultations, qu'il y a unanimité pour reconnaître la nécessité pour tout élu de conserver son enracinement dans cette collectivité de base que forme la commune (du moins la petite commune) (33).

Interviewé par un journaliste du *Monde* en septembre 1982,

(32) En 1971 (les élections municipales de 1977 étant atypiques en raison de la conjoncture politique) sur les 193 villes de plus de 30 000 habitants, 162 maires furent réélus (84,3 %), 16 maires ayant décidé de ne pas se représenter.

(33) M. Debarge, « Rapport au Premier ministre sur le statut de l'élu local départemental et régional et la limitation du cumul des fonctions et mandats électifs », document ronéoté, Paris, janvier 1982.

Michel Jobert déclarait : « A choisir je préférerais un mandat municipal à un mandat parlementaire, car il est plus près de la gestion » (34).

En fait il y a fort à parier que l'imbrication actuelle des mandats locaux et nationaux va se perpétuer en France ; les élus nationaux, même chargés de responsabilités à l'échelle du pays, seront toujours à la recherche du mandat municipal ; la mairie sert en effet en même temps de test et de relais de la politique gouvernementale : « C'est le mur qui renvoie la balle et qui permet au responsable national d'apprécier en quelques heures si la politique gouvernementale est bien ou mal perçue par la population », nous a déclaré Marcel Debarge, interviewé à ce sujet (35).

Quant aux élus locaux, même s'ils exercent déjà des responsabilités régionales (36), il n'est pas évident qu'ils ne vont pas tenter, comme par le passé, d'acquérir des mandats nationaux tant que l'attribution des ressources restera liée, en France, à des stratégies nationales.

Il ne semble effectivement pas que des carrières de « maires à l'italienne » soient prévisibles dans un proche avenir dans notre pays.

(34) *Le Monde*, 24 septembre 1982.
(35) Marcel DEBARGE, interview du 29 septembre 1982.
(36) M. SELLIER, Les conseillers régionaux, in *Le pouvoir régional*, CURAPP, PUF, 1982, p. 9-63.

Michèle SELLIER. — **The town-hall as a career path.**

Due to the purely French tradition of permitting elected officials to hold more than one office, the town-hall appears, sometimes as the starting point of the classical upward path for politicians who obtain their first political experience at the local level before stepping up to Paris, sometimes as the culmination of a new type of career path of a government minister seeking democratic legitimacy ; but whatever the direction, the French politician seems to show the same deep attachment to his mayoral office. The decentralization movement will probably not change this intertwining of local and national office for a long time.

RÉSUMÉ. — *Phénomène purement français, en raison de la tradition de cumul des mandats la mairie apparaît tantôt comme la base d'un* cursus honorum *ascendant classique d'hommes politiques qui s'essayent à la gestion locale avant de « monter à Paris », tantôt comme l'aboutissement d'un* cursus honorum *descendant nouveau de ministre à la recherche de légitimité démocratique ; mais quel que soit le sens du cursus emprunté,l 'homme politique français semble manifester vis-à-vis de son mandat de maire un même attachement particulièrement fort. Et la décentralisation ne devrait pas modifier avant longtemps cette imbrication de mandats locaux et nationaux.*